



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

Sens unique – rue Hënneschtgaass

En raison des travaux de réaménagement de la rue Hënneschtgaass à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 5 janvier 2021, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : À partir du lundi, 18 janvier 2021, à partir de 8h00, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation à Hobscheid est réglée comme suit :

- Interdiction de toute circulation et tout stationnement dans la rue Hënneschtgaass, depuis le rond-point devant l'école précoce/préscolaire jusqu'à son intersection avec la rue de Kreuzerbuch ;
- Interdiction de tout passage de piétons (sauf riverains) dans la rue Hënneschtgaass, depuis le rond-point devant l'école précoce/préscolaire jusqu'à son intersection avec la rue de Kreuzerbuch ;
- sens unique dans la rue Hënneschtgaass depuis le rond-point jusqu'à l'intersection avec la rue Tresch ;
- déplacement de l'arrêt de bus scolaire situé dans le rond-point devant l'école précoce/préscolaire vers la rue Tresch (devant maison 8) ;
- interdiction de tout stationnement vis-à-vis de l'arrêt de bus scolaire dans la rue Tresch, ceci le long du trottoir sur environ 25 mètres à la hauteur des maisons no. 16 et 18 ;

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 5 janvier 2021.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu